



fnath.org

efficaces et
solidaires

**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
de la HAUTE-VIENNE**

RAPPORT MORAL
RAPPORT D'ACTIVITE
2014

Sommaire

RAPPORT MORAL.....	3
RAPPORT D'ACTIVITE.....	4
1 Le service de conseil et de défense.....	4
■ Les collaboratrices	4
■ La réception des adhérents.....	4
● A Limoges (11 avenue de Locarno)	4
● Lors des permanences.....	4
● Les dossiers traités.....	5
2 L'action revendicative du groupement	5
■ Le gel des pensions et rentes	5
■ Autres revendications.....	5
■ Résolution adoptée lors de l'assemblée générale nationale du 20 juin 2014	6
3 La communication et le développement.....	6
■ Communication à destination des adhérents potentiels.....	6
■ Communication à destination des prescripteurs potentiels.....	7
● Présentation de la FNATH 87 au personnel technique du service social du Rectorat le 26 mai 2014.....	7
● Les assistantes sociales	7
■ Communication à destination des bénévoles.....	7
■ Communication à destination des médias	7
■ 3 ^{ème} semaine départementale - prévention des cancers d'origine professionnelle	8
■ La semaine pour l'emploi des personnes handicapées.....	9
4 La Formation.....	9
■ Formation des bénévoles.....	9
● Réunion du 18 octobre 2014	9
5 Le groupement.....	10
■ Les actions générales du groupement.....	10
● Permanences au point d'accès au droit pour les personnes handicapées à la Maison de la justice et du droit.....	10
● Travaux à effectuer dans les locaux du siège de la FNATH 87	10
● Première tombola départementale	10
■ L'organisation générale et le fonctionnement du groupement.....	11
● L'organisation générale	11
- Congrès départemental et assemblée générale départementale.....	11
- Les conseils d'administration et bureaux départementaux.....	11
- Les sections locales	11
- Participation du groupement à l'assemblée générale de la fédération nationale.....	12
● Le fonctionnement du groupement.....	12
■ Les relations extérieures et les partenariats	13
ANNEXE 1.....	14
ANNEXE 2.....	15
ANNEXE 3.....	16

RAPPORT MORAL

L'avenir des associations est très incertain. Quel que soit leur savoir faire et leur utilité sociale, il leur est de plus en plus difficile de survivre.

C'est dans ce contexte que la Fédération nationale a tenu son assemblée générale le 20 juin 2014 à Clermont-Ferrand. L'occasion pour chacun des représentants des groupements de faire part de ses craintes, mais aussi de ses expériences positives pour construire ensemble l'avenir de la FNATH. Cette assemblée générale a permis l'adoption d'une résolution « Accidentés mais pas sacrifiés ! » (L'intégralité de la résolution est à retrouver en annexe 2).

Au niveau départemental et grâce à ses adhérents fidèles, ses bénévoles engagés, ses salariées efficaces et ses partenaires historiques, le groupement de la FNATH 87 poursuit sa route.

Le 24 mai 2014, les bénévoles, réunis en Congrès départemental à Bellac, ont largement débattu de l'avenir de la FNATH 87 et ont fixé 9 orientations pour les 3 années à venir. La fidélisation des adhérents, le recrutement de nouveaux bénévoles et adhérents et la diversification des financements constituent le socle de ces orientations et pistes de travail à suivre (l'intégralité des orientations est à retrouver en annexe 1). Néanmoins, les autres orientations sont également à mettre en place ou à poursuivre pour la survie de l'association.

A noter également que lors de ce Congrès, une nouvelle bénévole, Lucette GUICHARD, a rejoint l'équipe du conseil d'administration départemental suite au vote sur le tiers sortant. Jean-Claude DUREAU a été élu Vice-président et le conseil d'administration, dans sa nouvelle composition, m'a donné sa confiance pour un nouveau mandat de 3 ans (l'intégralité des membres du conseil d'administration départemental est à retrouver en page 11).

Tout au long de cette année 2014, l'ensemble des salariées et des bénévoles se sont mobilisés pour accompagner et défendre les adhérents mais également pour mener une action de sensibilisation sur les cancers d'origine professionnelle, des actions de communication auprès des professionnels comme des particuliers et enfin des démarches pour diversifier au maximum les financements du groupement départemental.

Malheureusement, aucun financement n'est pérenne et la recherche d'un retour à l'équilibre est très coûteuse en temps.

L'ensemble des actions et activités de la FNATH 87 n'auraient pu être menées à bien sans la mobilisation :

- des salariées du groupement,
- des membres du bureau départemental et du conseil d'administration du groupement,
- de l'ensemble des bénévoles militants.

Je les remercie pour leur travail de qualité fourni tout au long de l'année.

Je remercie également l'ensemble des partenaires ayant soutenu le groupement :

Le Conseil Général de la Haute-Vienne, la Mairie de Limoges, Eovi MCD Mutuelle, la CPAM de la Haute-Vienne, le Conseil Régional du Limousin, la DIRECCTE du Limousin, la MSA, le RSI du Limousin, la Caisse d'Epargne et GAN assurances.

**Le 31 décembre 2014,
Pour le Conseil d'administration départemental,
Christian BLANCHET,
Président départemental**

RAPPORT D'ACTIVITE

1 Le service de conseil et de défense

Le service de conseil et de défense est le pilier de la FNATH, c'est une de ses missions fondamentales et indispensables dans notre société que le groupement de la FNATH de la Haute-Vienne poursuit en mettant au service de cette action tous ses moyens financiers et humains.

Malheureusement, il apparaît clairement que le service juridique de la FNATH est structurellement déficitaire. Il est donc indispensable pour la FNATH 87, comme pour chacun des groupements de la FNATH en France, de trouver d'autres sources de financement. C'était notamment l'objet de la réunion qui s'est déroulée au siège fédéral à Saint Etienne les 10 et 11 juin 2014 à laquelle participaient différents membres du Conseil d'administration fédéral, des secrétaires généraux et des Présidents de groupements départementaux dont Christian BLANCHET et Murielle RAYNAUD-LAURENT.

Une des pistes sérieuses pour financer le service de conseil et de défense est de dispenser des sessions de formations ou de sensibilisations payantes sur les sujets qui constituent le cœur de métiers de la FNATH (les accidents de travail, la faute inexcusable de l'employeur, les maladies professionnelles, les cancers d'origine professionnelle...) pouvant même associer le témoignage de bénévoles ou d'adhérents. Cette piste devrait se concrétiser durant l'année 2015.

■ Les collaboratrices

Une équipe inchangée de 4 collaboratrices :

Murielle RAYNAUD-LAURENT (partageant son temps entre le secrétariat général et le service de conseil et de défense)

Christine SALSEDO

Emilie MOREAU

Oriane ROUX

■ La réception des adhérents

● A Limoges (11 avenue de Locarno)

Nous constatons cette année une augmentation du nombre d'adhérents reçus à nos bureaux de Limoges. En 2014, 2 977 adhérents ont ainsi été reçus contre 2 879 en 2013 soit une augmentation de 3,41 %.

● Lors des permanences

On note depuis plusieurs années maintenant une augmentation importante du nombre d'adhérents reçus lors des permanences assurées sur une trentaine de communes constituant les sièges des sections locales FNATH, mais couvrant la quasi totalité des communes du département.

En 2014, ces permanences ont permis de recevoir 2 421 adhérents contre 2 077 adhérents en 2013 soit une augmentation de 16,56 %.

La plupart des adhérents reçus lors des permanences ne se déplacent jamais jusqu'aux bureaux de Limoges, preuve que cette valeur de proximité portée par le groupement de la FNATH 87 a une réelle utilité.

Compte tenu de sa fréquentation importante, une deuxième permanence juridique est désormais organisée chaque mois en complément de la première à Saint-Yrieix-la-Perche.

202 nouveaux adhérents ont rejoint la FNATH 87 en 2014 soit un chiffre identique à 2013.

● **Les dossiers traités**

Là encore, on observe depuis plusieurs années deux phénomènes :

D'une part, de très nombreuses personnes ne connaissent pas leurs droits et ne peuvent pas, par conséquent, les faire valoir. La FNATH 87 les informe et entreprend les démarches pour que chaque adhérent bénéficie des prestations et aides qui lui sont dues compte tenu de sa situation et de son état de santé. Ce sont des démarches assez simples à mettre en place, mais elles sont souvent coûteuses en temps passé par les juristes et par les secrétaires.

D'autre part, les dossiers traités sont de plus en plus complexes avec pour une même personne 2, 3 voire 4 grosses affaires à gérer (gestion des contestations devant la commission de recours amiable de la CPAM ou de la MSA, devant le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité ou devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale ; demandes d'indemnisation devant le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante – FIVA – ou devant la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux – CCI – ...).

Le temps passé par les juristes est largement majoré dans ce type de dossiers pour lesquels il convient parfois de travailler dans l'urgence. Le temps passé par les secrétaires est également important afin de finaliser le dossier : dactylographier les écritures, photocopier et classer les nombreuses pièces à joindre...

2 L'action revendicative du groupement

En 2014, les revendications de la FNATH n'ont pas manqué.

■ **Le gel des pensions et rentes**

La FNATH s'est mobilisée suite à l'annonce du gel des pensions et rentes pour cette année qui pénalise ceux dont les ressources sont les plus faibles et l'état de santé détérioré alors qu'il n'existe aucune assurance quant à la contrepartie liée à des embauches futures.

La FNATH ne peut pas accepter que les malades, les invalides et les accidentés du travail soient sacrifiés, en silence, sur l'autel du « pacte de responsabilité » et de la rentabilité des entreprises.

Il y a 60 ans (en 1954), la FNATH obtenait la revalorisation annuelle des rentes AT-MP, permettant aux victimes du travail de ne pas être confrontées à une pauvreté galopante d'année en année.

La FNATH a donc demandé aux parlementaires de se saisir de ce projet de loi et de voter contre ce projet inique, incompréhensible et inacceptable ; un courrier a été adressé aux députés et sénateurs de la Haute-Vienne le 16 juin 2014.

Ainsi, la non-revalorisation des rentes accidents du travail et maladies professionnelles a été écartée au mois de juin 2014. Mais la FNATH doit rester vigilante, car il n'est pas impossible qu'elle revienne, une telle mesure ou bien une autre disposition venant limiter les droits de nos adhérents et revenant sur des acquis obtenus il y a bien longtemps.

■ **Autres revendications**

Mais c'est aussi sur le projet de loi santé que notre association a fait des propositions afin de faire de cette loi une véritable avancée dans le domaine de l'accompagnement des personnes malades, de leurs droits, mais aussi pour améliorer et renforcer le poids de la prévention dans notre stratégie nationale de santé. La FNATH s'est mobilisée pour maintenir le tiers payant contre l'avis des médecins et pour obtenir l'action de groupe dans le domaine de la santé. Par ailleurs, la FNATH a coécrit des amendements avec le CISS (collectif inter associatif sur la santé) et le comité d'entente des personnes handicapées.

La FNATH va avoir également à l'œil d'autres projets de loi, notamment celui sur les professions réglementées. Nous allons tenter d'obtenir l'élargissement de nos compétences pour accompagner nos adhérents devant d'autres tribunaux que les tribunaux des affaires de la sécurité sociale. Un document présentant les observations et propositions de la FNATH devrait être établi en janvier 2015. Nous ne manquerons pas de le transmettre à l'ensemble des députés et sénateurs de la Haute-Vienne.

L'accessibilité et le compte pénibilité ont également été au centre de nos préoccupations.

■ **Résolution adoptée lors de l'assemblée générale nationale du 20 juin 2014**

Depuis plusieurs mois, de nombreuses décisions s'accumulent et pèsent sur le dos des personnes handicapées, malades ou invalides, qu'il s'agisse par exemple des délais supplémentaires pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ou des transports, et dernièrement du projet de gel des revalorisations des pensions d'invalidité et des rentes accidents du travail et maladies professionnelles. Ces mesures s'ajoutent à d'autres mesures qui ont déjà pénalisé les accidentés de la vie, telles que les franchises médicales et la non revalorisation des prestations en espèces depuis 2009.

Ce projet de gel, qui pourrait revoir le jour à l'automne, est inacceptable et incompréhensible pour les victimes du travail, d'autant plus que la branche accidents du travail et maladies professionnelles, financée par les responsables des préjudices, est à l'équilibre. Il n'y a donc aucune raison de faire payer aux victimes du travail des choix purement idéologiques.

Réunis en assemblée générale, les militants de la FNATH ont décidé de se mobiliser pour convaincre le Gouvernement et les parlementaires de l'iniquité de cette mesure.

Cette résolution a été adressée aux députés et sénateurs de la Haute-Vienne le 30 juin 2014.

En 2015, la FNATH devra être vigilante et peut-être se mobiliser collectivement pour faire reculer des initiatives contraires aux droits des accidentés de la vie et obtenir des avancées.

3 La communication et le développement

Les cotisations des adhérents ne permettent plus, comme par le passé, d'équilibrer le budget de la FNATH 87. C'est la raison pour laquelle les actions de communication et de développement de la FNATH sont devenues prioritaires.

■ **Communication à destination des adhérents potentiels**

Outre les articles de presse adressés aux médias locaux (voir plus bas), la FNATH mène des actions à destination des adhérents potentiels pour se faire connaître.



Ainsi, la nouvelle plaquette de présentation de la FNATH 87, les cartes postales imprimées par la FNATH et les journaux A part entière (bi-mensuel édité par la Fédération devenu trimestriel en 2014) ont été confiés aux bénévoles qui ont pu les déposer dans les cabinets médicaux, d'infirmiers ou de kinésithérapeutes, dans les hôpitaux et les cliniques ainsi que chez les pharmaciens et certains commerçants.

Ces brochures et cartes postales ont aussi été remises, lors des assemblées générales des sections locales de la FNATH 87, aux personnalités et adhérents présents. Certains d'entre eux ont même pris l'engagement d'être un relais pour faire connaître la FNATH 87 autour d'eux.

Un message de présentation de la FNATH passe sur les panneaux lumineux de la quasi-totalité des communes qui en sont équipées incitant les personnes à rencontrer une collaboratrice lors des permanences organisées localement.

Des articles de présentation de la FNATH sont publiés régulièrement dans les bulletins municipaux.

Des articles de présentation ont également été adressés pour publication dans Vivre à Limoges, La lettre du Limousin, Haute-Vienne l'express, le Métropol, le journal de Beaubreuil et le journal du CISS (collectif inter associatif sur la santé).

Suite à cela, un article de présentation de la FNATH 87 a notamment été publié dans « le mag' » du Conseil Général de la Haute-Vienne de septembre 2014.

■ **Communication à destination des prescripteurs potentiels**

● **Présentation de la FNATH 87 au personnel technique du service social du Rectorat le 26 mai 2014.**

Murielle RAYNAUD LAURENT a accepté l'invitation pour présenter la FNATH 87 au personnel technique du service social du Rectorat. Cette présentation s'est déroulée le 26 mai 2014, un échange et un partage d'expérience a permis à chacun de mieux se connaître.

● **Les assistantes sociales**

Faire connaître la FNATH c'est aussi se faire connaître des professionnels œuvrant dans des domaines similaires à ceux de la FNATH. Depuis plusieurs années des rapprochements se sont créés entre les assistantes sociales et la FNATH au fil des dossiers des adhérents. Il est apparu que nous étions complémentaires et que la FNATH pouvait prendre le relais sur certaines problématiques et inversement.

Ainsi, une rencontre avec les assistantes sociales du Service Social 87 de la CARSAT est prévue le 2 février 2015. Concernant les assistantes sociales des Maisons du Département des rencontres devraient se concrétiser prochainement.

■ **Communication à destination des bénévoles.**

Dans une année, plusieurs temps sont dédiés à la communication avec les bénévoles de la FNATH 87 :

Les assemblées générales de sections locales en début d'année, l'assemblée générale départementale à la fin du premier semestre et enfin la traditionnelle réunion des membres des CA des sections au 2^{ème} semestre (thèmes évoqués en détail plus bas).

Ces différents temps de rencontres entre les responsables départementaux (le Président, le trésorier et la secrétaire générale), mais aussi entre les bénévoles eux-mêmes sont autant de moments d'échanges et de partages d'expériences positives, mais ils permettent également de faire part de ce qui ne va pas.

C'est aussi tout au long de l'année que des circulaires leurs sont adressées et qu'ils sont accueillis au siège de l'association en cas de difficulté ou pour le suivi de la gestion de la section locale.

■ **Communication à destination des médias**

Le 27 mars 2014, Christian BLANCHET a été interviewé dans les locaux de France Bleu Limousin sur les missions et la place de la FNATH en Haute-Vienne dans le cadre de l'émission « Limousin solidaire » diffusée le jeudi matin. Une nouvelle interview s'est déroulée le 2 octobre 2014 dans le cadre de cette même émission.

26 articles de presse ont été adressés aux médias locaux en 2014. Pour certains il s'agissait de faire part de la position de la FNATH sur tel ou tel sujet, pour d'autres, il s'agissait faire connaître la FNATH 87 encore un peu plus afin de recruter de nouveaux adhérents :

Adhérents utilisant le service

Certains articles présentaient de manière anonyme des dossiers traités par la FNATH 87 ayant abouti favorablement incitant ainsi les personnes à se rapprocher de nos services afin de faire valoir leurs droits.

Adhérents solidaires

D'autres articles présentaient les actions de la FNATH 87 et incitaient les personnes à rejoindre l'association simplement par solidarité avec les actions menées.

Le recrutement d'adhérents soutenant notre structure sans utiliser le service est indispensable à l'équilibre financier de la FNATH 87. C'est la concrétisation de l'esprit mutualiste d'entraide et de générosité qui anime l'association.

Bénévoles

D'autres articles, enfin, relataient des témoignages de bénévoles militants à la FNATH 87, incitant les personnes intéressées à donner un peu de temps à cette association.

■ 3^{ème} semaine départementale - prévention des cancers d'origine professionnelle

Le groupement de la FNATH de la Haute-Vienne a mené une nouvelle campagne de prévention en 2014 au plan départemental en organisant sa « 3^{ème} semaine départementale de la FNATH 87 » qui s'est déroulée du 4 au 11 octobre 2014 sur le thème de la prévention des cancers d'origine professionnelle.

La FNATH de la Haute-Vienne a ainsi poursuivi l'action qu'elle a menée sur ce thème depuis 2009.

Par cette action, la FNATH souhaitait informer, sensibiliser et mobiliser sur ces cancers, encore sous-estimés et parfois même invisibles.

Tout au long de cette semaine, des actions de sensibilisation et de prévention ont été organisées sur l'ensemble du territoire de la Haute-Vienne.

Du 4 au 11 octobre 2014, de nombreux bénévoles des sections locales de la FNATH 87 étaient présents sur des sites à Limoges et sur le département de la Haute Vienne.

Il a été proposé aux personnes intéressées d'acheter des pâtisseries confectionnées par un artisan boulanger afin de soutenir l'action de la FNATH et de faire un geste pour ceux à qui la vie n'a pas fait de fleurs.

En même temps, et afin de sensibiliser un large public sur la prévention des cancers d'origine professionnelle, de très nombreux dépliants ont été distribués.



Enfin, et afin d'aller au plus près des publics concernés et comme l'an dernier, la FNATH 87 a proposé 2 réunions-débat. Ces 2 rendez-vous organisés de 12 h à 14 h les mardi 7 octobre 2014 à Bellac et vendredi 10 octobre à Saint Yrieix la Perche, animés par Murielle RAYNAUD-LAURENT, secrétaire générale départementale lui ont permis d'expliquer :

- en premier lieu, le choix de ce thème, de préciser quels sont les cancers professionnels les plus fréquents, les substances à l'origine de ces cancers, les voies de contamination, la réglementation, mais aussi le rôle indispensable des médecins du travail dans la prévention des cancers professionnels.

- en deuxième lieu, les démarches à entreprendre pour demander la reconnaissance d'une pathologie comme maladie professionnelle et l'indemnisation des séquelles.

De nombreuses personnes se sont rendues compte qu'elles étaient touchées par cette problématique ayant à un moment de leur carrière été exposées à un agent cancérigène (l'amiante notamment). Elles ont pu faire part de leur expérience et avoir des réponses sur les questions qu'elles pouvaient se poser quant aux démarches à entreprendre si malheureusement un cancer venait à se déclarer.

Ces réunions ont permis aux personnes présentes d'être sensibilisées sur le sujet, de comprendre le double rôle la FNATH dans ce domaine de sensibilisation et d'accompagnement juridique et de devenir des relais pour faire passer ces messages autour d'eux.

Enfin, ces 2 réunions ont permis la publication de plusieurs articles de presse, et l'enregistrement d'une interview pour Kaolin FM, ce qui a permis de relayer l'information auprès du grand public.

■ La semaine pour l'emploi des personnes handicapées



Cette année, la 18^{ème} édition de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées a eu lieu du 17 au 23 novembre 2014. Comme les années précédentes la polyclinique de Limoges et ses trois sites : la Clinique François Chénieux, la Clinique des Emailleurs et la Clinique du Colombier nous ont invités à participer à cette campagne afin de contribuer à faire changer le regard sur la notion du handicap auprès de sa patientèle et de son personnel.

Nous avons bien évidemment répondu favorablement pour tenir un stand le mercredi 19 novembre 2014 le matin sur le site Clinique du Colombier et l'après-midi sur le site Clinique des Émailleurs.

4 La Formation

■ Formation des bénévoles

● Réunion du 18 octobre 2014

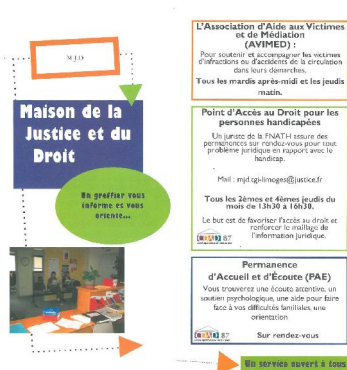
Comme les années précédentes, la réunion des CA des sections a été programmée pour le 2^{ème} semestre, mais en raison de la 3^{ème} semaine départementale, cette année, sa date a été reculée d'un mois.

Cette réunion, qui s'est tenue à Aureil, a été un moment d'échange privilégié et constructif entre tous les acteurs de la FNATH 87 afin de discuter ensemble des actions à concrétiser en priorité pour consolider la structure départementale de la FNATH 87 compte tenu de la diminution constante du nombre d'adhérents et donc des revenus de l'association. Ainsi, la mise en œuvre des orientations, fixées lors du Congrès de Bellac du 24 mai 2014, a été au centre des discussions.

5 Le groupement

■ Les actions générales du groupement

● Permanences au point d'accès au droit pour les personnes handicapées à la Maison de la justice et du droit.



Dans le cadre d'un partenariat avec le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit), une juriste du groupement assure des permanences à la Maison de la Justice et du Droit située à Beaubreuil deux fois par mois les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis.

Ces permanences ont permis de rencontrer 25 personnes afin de faire un point complet sur leurs droits.

● Travaux à effectuer dans les locaux du siège de la FNATH 87

Suite à des demandes de subventions exceptionnelles, la FNATH a obtenu des communes de Limoges, Saint Junien et Couzeix un accord pour l'attribution de subventions à hauteur 6 700 €.

Ainsi, le programme de travaux initialement prévu ne pourra pas être réalisé dans sa globalité. Les fonds obtenus ont permis de réaliser uniquement les travaux d'étanchéité qui étaient devenus urgents.

● Première tombola départementale



En 2014, le groupement de la FNATH 87 a organisé sa première tombola départementale.

Cette opération a rencontré un grand succès. Le tirage au sort de cette Grande tombola 2014 s'est déroulé le 6 septembre 2014 au siège de la FNATH 87, 11 avenue de Locarno à Limoges.

Les 18 premiers lots ont été remis lors d'une réception conviviale le 19 septembre 2014 au groupement 11 avenue de Locarno à Limoges à 16 heures.

■ L'organisation générale et le fonctionnement du groupement

● L'organisation générale

- Congrès départemental et assemblée générale départementale



Le 24 mai dernier, plus de 100 bénévoles militants étaient au rendez-vous au Centre Culturel des Rochettes à Bellac. Ils ont été accueillis par Monsieur Christian LEVEQUE, adjoint au maire de la commune, représentant Madame le Maire.

Les travaux statutaires de l'assemblée générale départementale ont permis l'adoption à l'unanimité du rapport moral du président départemental, Christian BLANCHET, du rapport d'activité de la secrétaire générale départementale, Murielle RAYNAUD-LAURENT, du rapport financier 2013 et du budget prévisionnel pour 2014 du trésorier départemental, Claude GUYOT.



Les travaux du Congrès départemental ont ensuite permis de procéder au renouvellement du conseil d'administration départemental et d'adopter les orientations du groupement pour les 3 années à venir.

A l'issue de ce congrès, le conseil d'administration départemental se compose comme suit :

- *Christian BLANCHET, Président*
- *Nicole RANGER, Vice Présidente*
- *Jean-Claude DUREAU, Vice Président*
- *Claude GUYOT, Trésorier*
- *Arlette LAFONT, trésorière adjointe*

- *Membres : Monique BOURDIER, Gaston CHATARD, Monique CIBERT, Daniel DEBORD, Bernard FAUCHER, Lucette GUICHARD (nouvellement élue), Odette GIRY, Annick LAYLA VOIX, Bernadette MARCHAIS-LAGRANGE et Jean-Roger MORANGE.*

Ce Congrès a été clôturé par un repas dansant lors duquel les adhérents de la FNATH 87 ont rejoint les bénévoles pour un moment de convivialité comme la FNATH en a le secret.

- Les conseils d'administration et bureaux départementaux

Les membres du conseil d'administration du groupement ainsi que du bureau départemental se sont réunis aussi souvent que la gestion du groupement l'a nécessité.

- Les sections locales

Les assemblées générales des 33 sections locales se sont déroulées du 18 janvier au 22 février 2014. Suite à ces assemblées générales, six sections restent toujours administrées par le groupement dans l'attente de la constitution d'un conseil d'administration.

Il s'agit des sections de Limoges, Chateauponsac, Condat sur Vienne, Saint Sulpice les Feuilles, Nexon et Mézières sur Issoire, mais aucune section nouvelle n'est venue, en 2014, se rajouter à la liste.

Tout au long de l'année, les salariées comme les bénévoles œuvrent pour tenter de retrouver des bénévoles afin de reconstituer des conseils d'administration dans chacune de ces sections, ce qui n'est pas simple compte-tenu de ce que l'on peut appeler la « crise » du bénévolat.

Cependant, suite à une réunion organisée à Nexon le 10 octobre 2014, il apparaît qu'un conseil d'administration devrait être reconstitué lors de la prochaine assemblée générale prévue le 24 janvier 2015.

Par ailleurs et lors du conseil d'administration départemental du 22 novembre 2014, il a été décidé d'organiser une procédure de fusion-absorption concernant six sections. Lors de la campagne des assemblées générales 2015, il sera proposé la fusion-absorption de :

- la section FNATH de Mezières sur Issoire par la section FNATH de Bellac.
- la section FNATH de Châteauponsac par la section FNATH de Bessines sur Gartempe.
- la section FNATH de Condat sur Vienne par la section FNATH d'Isle.

Ainsi, à l'issue de la prochaine campagne des assemblées générales, nous pouvons espérer qu'il ne reste plus que deux sections sous délégation : Limoges et Saint Sulpice les Feuilles.

- Participation du groupement à l'assemblée générale de la fédération nationale

- Le 20 juin 2014, Christian BLANCHET, Gaston CHATARD, Jean-Roger MORANGE et Murielle RAYNAUD-LAURENT ont participé à l'assemblée générale nationale de Clermont-Ferrand, ce qui a été l'occasion d'échanger avec les autres groupements et de construire ensemble l'avenir de la FNATH, mais également d'adopter les différents rapports et une résolution générale intitulée « Accidentés mais pas sacrifiés » (voir annexe 2).

● Le fonctionnement du groupement

- **L'équipe de salariées** est inchangée en 2014.

Outre les collaboratrices du service de conseil et de défense, le groupement compte 6 salariées : Monique LEGER, collaboratrice chargée de la comptabilité, des relations financières avec les sections, des achats...

Lucette NEES et Cécile DUNAUD, collaboratrices au secrétariat.

Sylvie BORNE, collaboratrice à l'accueil des adhérents et au secrétariat depuis mai 2010.

Sylvie DURAND, collaboratrice à l'accueil des adhérents (temps partiel soit 60 h 67 mensuelles et 0,40 ETP).

Christiane MARCHADIER, femme de ménage (temps partiel soit 43 h 33 et 0,28 ETP).

Soit un total de 8,68 ETP.

- Compte tenu de l'érosion des effectifs du groupement, différentes démarches ont été entreprises pour diminuer les charges en poursuivant le **plan d'économies** et **augmenter les recettes**.

Concernant les économies, depuis plusieurs années un plan d'économies a été mis en place, chaque poste de dépense a été examiné. C'est la raison pour laquelle il devient de plus en plus compliqué de réaliser des économies nouvelles.

Il est donc impératif de diversifier les ressources. C'est un travail coûteux en temps qui doit être réalisé chaque année. En 2014, le groupement a bénéficié d'une assurance vie souscrite en sa faveur pour un montant de 14 072 €, d'un mécénat d'Eovi et du GAN pour une somme de 3 350 €, d'un financement pour la réédition de brochure de présentation d'Eovi pour un montant de 1 000 €, d'un financement de la Caisse d'Épargne pour la création d'un livret d'accueil à hauteur de 3 000 €, ainsi que de subventions pour une action de sensibilisation (3^{ème} semaine départementale de la FNATH 87) à hauteur de 5 200 € de la DIRECCTE, CARSAT et CPAM.


■ Les relations extérieures et les partenariats

- La FNATH est membre de nombreuses commissions et instances concernant le handicap et le groupement tient à assurer une présence assidue pour défendre les droits des assurés et des usagers (liste en annexe 2).
- Le groupement a également entretenu les partenariats existants avec les professionnels du monde juridique (notaires, avocats...), la banque « Caisse d'Épargne », l'association « Point passerelle » et le Secours Populaire Français.

Enfin et afin d'améliorer la qualité de vie de ses adhérents, la FNATH c'est aussi, pour les adhérents, des services avec notamment un partenariat avec Gan assurances (cabinet d'Aurélien LATHIERE).

Le partenariat avec Eovi MCD Mutuelle :

Depuis de nombreuses années maintenant la FNATH 87 entretient un partenariat avec Eovi MCD Mutuelle pour proposer aux adhérents une complémentaire santé avec des garanties particulières à un tarif préférentiel. En 2013, l'ensemble des garanties et des tarifs proposés par Eovi MCD Mutuelle ont été revus, sans augmentation notable des tarifs et ce pour améliorer encore l'offre faite aux adhérents, ce qui a entraîné quelques dysfonctionnements, en début d'année 2014, désormais réglés.



NOTE D'INFORMATION DESTINÉE AUX ADHÉRENTS DE LA FNATH DE LA HAUTE-VIENNE

Messieurs, Mesdames,

Dans le cadre du partenariat au sein de la FNATH HAUTE-VIENNE, EVOI MCD MUTUELLE, deuxième mutuelle interprofessionnelle nationale de la complémentaire santé, vous offre la possibilité de bénéficier de solutions qui ont été étudiées pour vous. Elles vous offrent des prestations santé spécifiques qui répondent à vos besoins.

En rejoignant EVOI MCD MUTUELLE, vous accédez à un ensemble d'avantages et de facilités pour l'utilisation quotidienne de votre complémentaire santé.

<p>ON SOIGNE VOTRE BUDGET !</p> <p>Des tarifs adaptés pour les adhérents à la FNATH et leur famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des exonérations de haute qualité à des tarifs très avantageux Aide en cas de prévoyance santé et service d'accompagnement santé gratuite <p>ON PRESERVE VOTRE SANTÉ !</p> <ul style="list-style-type: none"> Garanties renforcées : optique, dentaire, hospitalisation Un accès aux médecines douces (ostéopathe, chiropraticien...) et aux médecines non remboursées par la Sécurité Sociale Appartenance à la vie quotidienne incluse : aide-ménagère <p>ON FACILITE VOTRE QUOTIDIEN !</p> <ul style="list-style-type: none"> La Carte Payant et des remboursements sous file Cher mandat des garanties (pas de dédit de mandat) La possibilité de régler votre cotisation en plusieurs fois sans frais Un fonds social en cas de difficulté financière 	<p>En 2014, EVOI MCD MUTUELLE propose un nouveau contrat avec de nouveaux avantages sur www.mutuellevie.fr</p> <p>Reconnu de Lignes ou d'auto-pratèges ?</p> <p>Avec le nouveau BUDGET ZERO SURPRISE !</p> <p>Vous bénéficiez ainsi des 1000 options de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction de 15% sur les mandats et de 25 à 45% sur les soins Remboursement sans frais Echange gratuit en cas d'indisponibilité sur le réseau <p>Vous bénéficiez ainsi des 1300 auto-pratèges du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Carte d'arrêt maladie - votre problème médical (de 20 à 60 jours) à hauteur de 700 € HT Garantie perso de 4 ans Kit d'entretien fourni
---	--

Vous trouverez ci-joint le tableau des garanties et tarifs dont vous pourrez profiter.

Nous vous rappelons qu'il faut être adhérent à la FNATH HAUTE-VIENNE pour pouvoir souscrire à EVOI MCD MUTUELLE afin de bénéficier du tarif et des prestations préférentielles.

Document de juillet 2014

Afin de faire connaître le contrat de mutuelle complémentaire santé conclu entre Eovi MCD Mutuelle et la FNATH 87, il a été décidé, d'un commun accord avec cette mutuelle, qu'une campagne de communication allait être menée en 2014.

Ainsi un courrier validé par la FNATH 87 a été envoyé à tous les adhérents non encore adhérents à Eovi MCD Mutuelle dans le cadre du partenariat, afin de leur présenter le contrat.

De plus, il était proposé aux personnes intéressées de rencontrer notre interlocutrice à Eovi MCD Mutuelle, Stéphanie DUPUY, les 4 et 23 septembre, au siège de la FNATH 87 à Limoges, le 9 septembre à Saint-Yrieix-la-Perche, le 22 septembre à Saint-Junien et le 26 septembre à Bellac.

Ces rencontres ont connu un grand succès.

Afin de mesurer l'impact de cette campagne, nous avons comptabilisé le nombre de nouveaux contrats souscrits depuis septembre 2014. Il apparaît ainsi que :

- le nombre de nouveaux chefs de famille est de 77.
- le nombre de nouveaux conjoints est de 28.
- le nombre de nouveaux enfants est de 6.

Pour la FNATH 87, le succès de cette opération est un point positif car des adhérents à la FNATH 87, titulaires d'un contrat avec Eovi MCD Mutuelle dans le cadre de ce partenariat sont des adhérents fidèles, car ils doivent cotiser à la FNATH 87 pour continuer à bénéficier des tarifs préférentiels auprès d'Eovi MCD Mutuelle.

ANNEXE 1

Les Orientations du groupement pour les 3 années à venir adoptées lors du Congrès de Bellac du 24 mai 2014

- 1 Fidéliser les adhérents
- 2 Recruter de nouveaux adhérents
- 3 Diversifier les financements du groupement départemental
- 4 Se faire connaître des professionnels
- 5 Recruter de nouveaux bénévoles
- 6 Multiplier les actions de communication
- 7 Former les bénévoles
- 8 Communiquer sur le fait que la FNATH (Groupement de la Haute-Vienne) peut recevoir des dons et legs
- 9 Poursuivre une action revendicative forte sur des sujets proches des préoccupations concrètes des adhérents de la FNATH

ANNEXE 2

Résolution
Assemblée générale 20 juin 2014
Clermont-Ferrand

Accidentés mais pas sacrifiés !

Depuis plusieurs mois, de nombreuses décisions s'accumulent et pèsent sur le dos des personnes handicapées, malades ou invalides, qu'il s'agisse par exemple des délais supplémentaires pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ou des transports, et dernièrement du projet de gel des revalorisations des pensions d'invalidité et des rentes accidents du travail et maladies professionnelles. Ces mesures s'ajoutent à d'autres mesures qui ont déjà pénalisé les accidentés de la vie, telles que les franchises médicales et la non revalorisation des prestations en espèces depuis 2009.

Sans faire abstraction de la réalité économique de notre pays, la FNATH ne peut accepter que les personnes les plus fragiles de notre société, en raison des conséquences dans leur vie sociale, personnelle et professionnelle d'un accident ou d'une maladie, quelle qu'en soit l'origine, soient pénalisées.

La justice sociale vantée par le Gouvernement met de côté de nombreuses personnes. Quelle justice sociale y a-t-il à ne pas permettre aux personnes handicapées à vivre en citoyen à part entière dans notre société, qui ne comporte que des obstacles à leur déplacement, alors même que cela fait 40 ans que la réglementation sur l'accessibilité a été adoptée? Quelle justice sociale y a-t-il lorsque l'on propose de geler la revalorisation de pensions et de rentes déjà extrêmement faibles qui ne permettent pas de vivre décemment? Quelle justice sociale y a-t-il lorsque les pensions de retraite se voient également geler, contribuant ainsi à exclure encore davantage nos aînés?

La justice sociale bien qu'annoncée et répétée comme principe de la politique actuelle ne se traduit par aucune mesure concrète, puisqu'il ne s'agit que de communication, sans véritable volonté politique. Si les reculs s'accumulent pour les accidentés de la vie, les cadeaux augmentent pour les entreprises, sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée concernant par exemple l'emploi des personnes accidentées de la vie ou l'amélioration des conditions de travail. Pourtant, chaque année 120000 personnes sont licenciées pour inaptitude et les maladies professionnelles, malgré les chiffres officielles, se développent.

La FNATH ne peut accepter de voir sacrifié le système de protection sociale que ses aînés ont contribué à concevoir et à consolider. C'est en effet en 1954 que les mutilés du travail obtenaient, après des décennies de mobilisation, de luttes et de manifestations, la revalorisation annuelle des rentes accidents du travail et des maladies professionnelles, qui devait permettre de sortir de la précarisation et de la pauvreté leurs bénéficiaires. Même si cette revalorisation reste infime, l'absence de revalorisation aboutirait à un décrochage financier d'autant plus important qu'il ne sera jamais rattrapé.

Ce projet de gel, qui pourrait revoir le jour à l'automne, est inacceptable et incompréhensible pour les victimes du travail, d'autant plus que la branche accidents du travail et maladies professionnelles, financée par les responsables des préjudices, est à l'équilibre. Il n'y a donc aucune raison de faire payer aux victimes du travail des choix purement idéologiques.

Réunis en assemblée générale, les militants de la FNATH ont décidé de se mobiliser dès à présent pour convaincre le Gouvernement et les parlementaires de l'iniquité de cette mesure et à l'automne lors du débat parlementaire si cette mesure venait à être reconduite.

ANNEXE 3

Listes des instances et commissions dans lesquelles la FNATH de la Haute-Vienne siège :

- Conseil d'administration de la CPAM (et à ce titre notamment membre de la commission d'action sanitaire et sociale).
- MDPH - Maison départementale des personnes handicapées :
 - COMEX du GIP - commission exécutive du Groupement d'intérêt public de la MDPH,
 - CDAPH - Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- CDCPH - Comité départemental consultatif des personnes handicapées,
- FIPHFP - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
- CISS - collectif interassociatif sur la santé,
- CRPRP - Comité régional de la prévention des risques professionnels du Limousin,
- CIVI - Commission d'indemnisation des victimes d'infractions,
- CCI - Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de la région Limousin,
- Commissions d'accessibilité,
- PRITH - Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés,
- CEL – Comité d'entente Limousin
- UPSRPH – Union pour la préparation et la suite du reclassement professionnel des personnes handicapées
- Etc...

Commissions en lien avec l'accessibilité au niveau départemental :

- la commission de sécurité de la ville de Limoges,
- la commission départementale d'action touristique,
- le Comité consultatif de circulation de la ville de Limoges,
- la sous-commission départementale d'accessibilité (D.D.T),
- l'Observatoire du stationnement de la ville de Limoges,
- le Comité Technique d'aménagement des centres bourgs au Conseil Général de la Haute-Vienne,
- la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de l'Agglomération Limoges Métropole.
- des bénévoles de la FNATH, groupement de la Haute-Vienne, participent aux CCAS d'un grand nombre de communes.